

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

COMMUNIQUE:

Le public Burkinabé est informé de l'ouverture au titre de l'année 2023, d'un concours direct pour le recrutement de **quatre cent quarante (440) Elèves Sapeurs-Pompiers** dont **quatre cent quinze (415) garçons** et **vingt-cinq (25) filles** pour les besoins des Forces Armées Nationales.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE :

Peuvent prendre part audit concours, les candidats des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

- ✓ être de nationalité Burkinabè ;
- ✓ être né (e) entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2003 ;
- ✓ être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ;
- ✓ être célibataire sans enfant à charge ;
- ✓ n'avoir pas d'engagement à la fonction publique ;
- ✓ ne pas être en cours de formation dans une Ecole ou un Centre de formation de l'Etat ;
- ✓ être de bonne moralité et physiquement apte à suivre la formation.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- 1- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ;
- 2- un (01) certificat de nationalité burkinabè ;
- 3- un (01) bulletin de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- 4- un (01) extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu, datant d'au moins trois ans ;
- 5- une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
- 6- une (01) photocopie légalisée du diplôme exigé ou de tout autre diplôme équivalent ;
- 7- un (01) certificat de visite et de contre visite médicale datant de moins de trois mois, délivré par un **médecin militaire** ;
- 8- un (01) certificat de non grossesse délivré par un **médecin militaire**, pour les candidats de sexe féminin.

III. RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus sur présentation de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè et de l'**original du diplôme exigé** aux périodes, jours, heures, et lieux ci-après :

- Période : **Lundi 03 juillet au Lundi 17 juillet 2023** ;
- Jours de réception : du lundi au vendredi ;
- Heures de réception : de 8h 00 mn à 16 h 00 mn ;
- Lieux : Casernes des Sapeurs-Pompiers à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Banfora, Boromo, Kaya, Koupéla et Dori.

NB : Tout dossier non conforme ou incomplet sera purement et simplement rejeté.

IV. DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroulera dans le centre unique de Ouagadougou selon les étapes suivantes :

➤ Premièrement :

Du **lundi 14 août 2023** au **samedi 19 août 2023** : Test physique de présélection basé sur les épreuves sportives suivantes :

Pour les garçons :

- 1000m ;
- 100m ;
- Grimper (05 m sans l'aide des jambes).

Pour les filles :

- 800m ;
- 80m ;
- Grimper (05 m avec l'aide des jambes).

- ✓ Toute note inférieure à 07/20 dans l'une ou l'autre des épreuves sportives est éliminatoire.
- ✓ La participation à toutes les épreuves est obligatoire.
- ✓ Toute moyenne générale inférieure à 10/20 est éliminatoire.

• ➤ Deuxièmement :

Le **Dimanche 27 août 2023** : Epreuves écrites d'admissibilité portant sur :

- le Français (étude de texte) : 01h 00 mn ;
- les Mathématiques : 02h 00 mn ;
- la Culture générale : 01h 00 mn.

- ✓ La participation à toutes les épreuves est obligatoire.
- ✓ Toute note inférieure à 07/20 dans l'une ou l'autre des matières est éliminatoire.

Les lieux de déroulement du concours seront communiqués ultérieurement. Les candidats se présenteront sur les différents terrains de sport et dans les salles de composition, muni chacun de sa Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) et de son récépissé d'inscription.

- ✓ L'appel des candidats se fera à **06 heures 00 minute**.

- ✓ L'admission définitive ne sera prononcée qu'à l'issue de la visite médicale d'aptitude et de l'enquête de moralité.

DIFFUSIONS :

- RNB deux (02) fois/jour pendant 02 jours
- Affichage dans les Unités Sapeurs-Pompiers



Colonel-Major Kassoum COULIBALY
Officier de l'ordre de l'Etalon